RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 01464
Numéro SIREN : 395 388 739
Nom ou dénomination : VALOREM

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2021 sous le numéro de dépôt 3640

VALOREM
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8.443.376 €
Siège social : 213 cours Victor Hugo
33130 BEGLES
395 388 739 R.C.S BORDEAUX.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JANVIER 2021 – 15 HEURES

Le 18 janvier 2021,
A 15 heures,

Les associés de la société VALOREM se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, 213 cours Victor Hugo, 33130 BEGLES et par conférence audiovisuelle, sur convocation faite par le Président, dans les délais et conformément aux dispositions prévues par les statuts.

Il a été adressé aux associés souhaitant se connecter par conférence audiovisuelle ou téléphonique un lien de connexion.

Il a été établi une feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Yves GRANDIDIER, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Frédéric LANOË d'une part, et Monsieur Marc ROUBEROL, d'autre part, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Frédéric LANOË est accompagné de son conseil, Maître Bruno GAMBILLO.

Madame Elodie LALANNE-LARRIEU est désignée comme secrétaire.

La société SAS BSF AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, est présente, représentée par Daniel RODRIGUES.

La société KPMG SA, Commissaire aux Comptes de la Société, est absente.

Madame Céline BONNEMENT, représentant du Comité d'Entreprise, est présente.
Monsieur Mehdi ZALHAG représentant du Comité d'Entreprise, est absent.

Les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 7.540 Actions B en pleine propriété, 7.343 Actions A en pleine propriété, la nue-propriété de 184 Actions B, et la nue-propriété de 184 Actions A, soit un total de 22.975 voix sur les 25.206 voix existantes.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la moitié des droits de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau :
- La copie des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- Le projet de statuts modifiés de la Société.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité Social et Economique

A la suite de cette communication, lesdits membres n'ont pas présenté d'observation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport du Président,*
- *Révocation de Monsieur Frédéric LANOË de ses fonctions de Directeur Général de la Société,*
- *[.....]*

.....

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir :

- entendu la lecture du rapport du Président,
- constaté que le Conseil de Surveillance en date de ce jour, le 18 janvier 2021, a approuvé la révocation avant qu'elle ne soit soumise au vote des associés,
- et entendu les observations et explications de Monsieur Frédéric LANOË,

DECIDE de révoquer Monsieur Frédéric LANOË de ses fonctions de Directeur Général de la Société, et ce à compter de ce jour.

[.....]

Cette résolution est adoptée avec le vote favorable du Membre Investisseur

.....

Certifié conforme à l'original

Le Président
Monsieur Jean-Yves GRANDIDIER